

# La crise climatique et la santé et les droits sexuels et reproductifs

## TABLE DES MATIÈRES

### PRÉSENTATION DU DOCUMENT

#### RÉSUMÉ EXÉCUTIF

#### I. LE CONTEXTE

- a. La crise climatique
- b. Les injustices inhérentes
- c. Le contexte politique

#### II. LIENS ENTRE CRISE CLIMATIQUE ET SANTÉ ET DROITS SEXUELS ET REPRODUCTIFS

- a. Les effets de la crise climatique sur la santé et les droits sexuels et reproductifs
- b. La santé et les droits sexuels et reproductifs dans l'adaptation au changement climatique et la résilience

#### III. LA VALEUR AJOUTÉE DE L'IPPF ET SES PRIORITÉS

- a. Qu'apporte l'IPPF ?
- b. Les priorités de l'IPPF en matière de plaidoyer et d'engagement

#### RÉFÉRENCES

## PRÉSENTATION DU DOCUMENT

### Objet

La vision de l'IPPF est celle d'un monde où chacun.e est libre de faire des choix sur sa sexualité et son bien-être, sans discrimination aucune. Mais cette vision est menacée par la crise climatique.<sup>i 1</sup>

En tant que principal prestataire de soins de santé et défenseur de la santé et des droits sexuels et reproductifs, l'IPPF s'engage à aider les communautés à s'adapter aux effets de la crise climatique tout en appelant à une action inclusive, fondée sur les droits humains, et transformatrice de genre pour répondre à la crise climatique et à ses conséquences à tous les niveaux.

Le présent document de position décrit les priorités de l'IPPF en matière de plaidoyer et d'engagement sur les liens entre la santé et les droits sexuels et reproductifs et la crise climatique. Il met en évidence ce que nous considérons comme nos points forts sur cette question en tant que prestataire de soins et défenseur des droits, et souligne les valeurs qui sous-tendent notre travail dans ce domaine.

### Public ciblé

Le présent document s'adresse à la fois au personnel et aux bénévoles du secrétariat de l'IPPF et des associations membres, ainsi qu'à un public externe: partenaires de la société civile existants et potentiels de l'IPPF, gouvernements, donateurs et institutions multilatérales.

<sup>i 1</sup> Ce document de position emploie indifféremment les expressions *crise climatique* et *changement climatique*. L'IPPF préfère cependant parler de *crise climatique* pour refléter la gravité du problème. L'expression *changement climatique* est utilisée en référence à la littérature et aux supports spécifiques sur le sujet qui utilisent cette expression, et en référence aux concepts d'atténuation du changement climatique et l'adaptation à celui-ci.

# RÉSUMÉ EXÉCUTIF

## Quel est l'enjeu?

Les conséquences de la crise climatique sur la santé et les droits sexuels et reproductifs sont nombreuses. Elles comprennent la réduction ou l'absence de services dans les zones touchées par les catastrophes, les effets néfastes sur la santé maternelle dus à l'exposition à la chaleur et l'augmentation de l'incidence des violences sexuelles et sexistes dans les contextes de crise humanitaire ou de déplacement. À mesure que les conséquences de la crise climatique s'aggraveront, les effets négatifs sur la santé et les droits sexuels et reproductifs ne feront qu'augmenter.

Les inégalités et la marginalisation sont des facteurs clés de l'accroissement de la vulnérabilité aux effets de la crise climatique. Il est donc essentiel de s'attaquer aux inégalités entre les genres et aux autres formes de marginalisation pour réduire la vulnérabilité et renforcer la résilience.

La santé et les droits sexuels et reproductifs sont essentiels pour faire progresser l'égalité des genres et pour surmonter la marginalisation, et donc pour renforcer la résilience des individus et des communautés et leur capacité à s'adapter à la crise climatique. La santé et les droits sexuels et reproductifs devraient être une considération importante dans les mesures visant à renforcer la résilience tant aux effets à long terme de la crise climatique qu'à ses effets plus immédiats.

## Qu'apporte l'IPPF ?

**Une présence mondiale, une portée locale :** l'IPPF est un prestataire de soins de santé mondial et un grand défenseur de la santé et des droits sexuels et reproductifs pour tous, travaillant avec et pour les communautés dans plus de 140 pays. Notre présence étant établie dans de nombreux pays et régions parmi les plus touchés par la crise climatique et les plus exposés aux catastrophes, nous nous efforçons en priorité d'atteindre les communautés les plus marginalisées et mal desservies.

**L'action humanitaire :** en tant qu'organisations locales disposant de réseaux bien établis de points de prestation de services, nos associations membres sont particulièrement bien placées pour fournir une gamme complète de services lors de crises humanitaires. Nous sommes présents dans les pays avant, pendant et après les crises, ce qui nous permet de maintenir et de protéger les fruits de notre travail et de renforcer la *résilience sur le long terme*.

**Mettre l'accent sur les groupes marginalisés et l'égalité des genres :** le travail de l'IPPF est fermement ancré dans une approche fondée sur les droits humains et sous-tendu par un engagement à faire avancer l'égalité des genres. Nous comprenons que pour faire progresser la santé et le bien-être et renforcer la résilience, nous devons nous attaquer aux causes profondes des inégalités et des obstacles structurels auxquels sont confrontés les individus et communautés marginalisés.

## Les priorités de l'IPPF en matière de plaidoyer et d'engagement

- 1. Une base de données probantes renforcée sur les liens entre la santé et les droits sexuels et reproductifs et la crise climatique :** l'IPPF contribuera à renforcer la base de données sur les liens entre la santé et les droits sexuels et reproductifs et la crise climatique en documentant les enseignements tirés de notre travail avec les communautés touchées par la crise climatique, y compris dans le cadre de la réponse humanitaire. En complément, nous préconiserons un programme de recherche renforcé sur les liens entre la santé et les droits sexuels et reproductifs et la crise climatique par les parties prenantes externes.
- 2. La santé et les droits sexuels et reproductifs sont essentiels à l'adaptation et à la résilience au changement climatique :** l'IPPF aidera les individus et les communautés à s'adapter aux effets de la crise climatique en dispensant des services dans les milieux touchés, y compris par le biais de l'action humanitaire. Nous plaiderons également pour que la santé et les droits sexuels et reproductifs soient reconnus et soutenus par les gouvernements et les autres parties prenantes externes car ils sont essentiels à l'adaptation et à la résilience au changement climatique.
- 3. Une attention particulière est accordée aux droits humains et à l'égalité des genres :** l'IPPF défendra les droits des femmes, des jeunes filles et des groupes marginalisés touchés par la crise climatique. Nous placerons les droits humains et l'égalité des genres au centre de nos efforts pour faire face à la crise climatique et inviterons les gouvernements et les autres parties prenantes externes à faire de même.
- 4. Des partenariats et une place pour la société civile :** l'IPPF plaidera pour l'intégration des processus de politique climatique, en appelant notamment à un engagement et à une participation significatifs des groupes de femmes et de jeunes ainsi que des groupes qui représentent les populations marginalisées et travaillent avec elles. Nous chercherons à établir des partenariats avec des organisations et des parties prenantes dans l'espace climatique et environnemental qui soutiennent une approche de l'action climatique fondée sur les droits humains.
- 5. L'atténuation du changement climatique et ses effets sur l'environnement :** l'IPPF s'efforcera de traiter et de réduire sa propre empreinte carbone et ses effets sur l'environnement par le biais de politiques et de pratiques organisationnelles écologiquement durables. Nous insisterons sur la responsabilité particulière des pays à fortes émissions de réduire leurs émissions de gaz à effet de serre et demanderons aux pays à hauts revenus de fournir un soutien financier et d'autres formes de soutien aux pays à faibles et moyens revenus pour répondre et s'adapter à la crise climatique.

# I. LE CONTEXTE

## a. La crise climatique

Le changement climatique fait référence aux changements dans les modèles climatiques mondiaux et régionaux, en particulier à partir du milieu du XXe siècle. Le climat de la Terre n'a cessé de changer tout au long de son histoire. Néanmoins, le consensus scientifique unanime établit que le changement climatique observé depuis les années 1950 peut être largement attribué aux niveaux croissants d'émissions de gaz à effet de serre<sup>ii</sup> 2 résultant de l'activité humaine.<sup>3</sup> Selon les estimations, l'activité humaine a induit une élévation d'environ 1°C de la température mondiale moyenne depuis l'époque préindustrielle.<sup>4</sup> Cinq records de chaleur ont été enregistrés ces cinq dernières années.<sup>iii</sup> 5

Le changement climatique entraîne un réchauffement des océans, la fonte des glaciers et des calottes glaciaires et, par conséquent, une augmentation du niveau de la mer. Il augmente encore la fréquence et l'intensité des phénomènes météorologiques extrêmes, notamment la chaleur extrême et les fortes précipitations. Les effets du changement climatique devraient s'intensifier au cours de ce siècle. Toutefois, l'ampleur des impacts à plus long terme, dans la seconde moitié du XXIe siècle et au-delà, dépendra de la mesure dans laquelle les émissions de gaz à effet de serre pourront être réduites au cours des prochaines décennies.<sup>6</sup>

La réponse à la crise climatique repose sur trois grands piliers. *L'atténuation du changement climatique* s'attaque aux causes profondes du changement climatique par des efforts visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre ou à les éliminer de l'atmosphère. L'objectif des activités d'atténuation est de réduire le changement climatique futur. *L'adaptation au changement climatique* concerne les processus d'ajustement aux effets réels ou attendus du changement climatique. Les mesures d'adaptation visent à réduire les risques posés par les effets du changement climatique.<sup>7</sup> *La résilience au changement climatique* concerne la « capacité des systèmes sociaux, économiques et environnementaux à faire face à un événement, une tendance ou une perturbation dangereux, en réagissant ou en se réorganisant de manière à conserver leur fonction, leur identité et leur structure essentielles, tout en conservant la capacité d'adaptation, d'apprentissage et de transformation ».<sup>8</sup>

La crise climatique et ses conséquences relèvent de la dimension plus large de la viabilité environnementale. Le présent document de position se concentre spécifiquement sur la crise climatique, mais il est entendu que la crise climatique comme la santé et les droits sexuels et reproductifs recoupe également d'autres domaines de la viabilité et de la dégradation de l'environnement.

## SANTÉ ET DROITS SEXUELS ET REPRODUCTIFS

L'IPPF adhère à la définition de la santé et des droits sexuels et reproductifs proposée par la Commission Guttman-Lancet sur la santé et les droits sexuels et reproductifs.<sup>9</sup> En conséquence, nous comprenons « la santé sexuelle et reproductive comme un état de bien-être physique, émotionnel, mental et social en lien avec tous les aspects de la sexualité et de la reproduction, et pas seulement comme l'absence de maladie, de dysfonctionnement ou d'infirmité ». Nous reconnaissons en outre que « la réalisation de la santé sexuelle et reproductive repose sur la réalisation des droits sexuels et reproductifs, qui sont fondés sur les droits humains de tous les individus :

- de faire respecter leur intégrité corporelle, leur vie privée et leur autonomie personnelle ;
- de définir librement leur propre sexualité, y compris leur orientation sexuelle et leur identité et expression de genre ;
- de décider si et quand ils sont sexuellement actifs ;
- de choisir leurs partenaires sexuels ;
- d'avoir des expériences sexuelles agréables et sans risque ;
- de décider si, quand et avec qui se marier ;

[VOIR AU VERSO](#)

ii Les gaz à effet de serre emprisonnent la chaleur dans l'atmosphère terrestre et contribuent ainsi au réchauffement de la planète. Le dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>) est le principal gaz à effet de serre responsable du réchauffement de la planète. Les autres comprennent le méthane (CH<sub>4</sub>) et le protoxyde d'azote (N<sub>2</sub>O).

iii Ces données renvoient à la période 2015-2019.

**SANTÉ ET DROITS SEXUELS ET REPRODUCTIFS (SUITE)**

- de décider s'ils veulent ou non avoir des enfants et, si oui, combien, quand et par quels moyens ;
- d'avoir accès tout au long de leur vie aux informations, ressources, services et soutien nécessaires pour réaliser tout ce qui précède, sans discrimination, coercition, exploitation ni violence. »

Cf. Starrs et al (2018) Accelerate progress – sexual and reproductive health and rights for all: report of the Guttmacher-Lancet Commission.

**b. Des injustices inhérentes**

La crise climatique est sous-tendue par une grave injustice. Ceux qui ont le moins contribué à la crise climatique sont les plus sévèrement touchés par ses impacts, tout en ayant un accès très limité aux ressources nécessaires pour s'adapter.

Il existe des différences marquées du niveau des émissions de gaz à effet de serre par habitant entre les pays selon leur niveau de revenu. La quantité moyenne mondiale d'émissions de CO<sub>2</sub> par habitant était de 5 tonnes en 2014. En comparaison, les niveaux d'émissions de CO<sub>2</sub> par habitant en Amérique du Nord étaient de 15,5 tonnes en 2016, alors qu'ils n'étaient que de 0,8 tonne en Afrique subsaharienne et de 1,4 tonnes dans les petits États insulaires du Pacifique.<sup>10</sup> Il existe également de grandes différences du niveau des émissions de gaz à effet de serre entre les individus selon la catégorie de revenus à laquelle ils appartiennent au sein d'un même pays.<sup>11</sup> Il a été estimé que sur la période 1990-2015, la moitié la plus pauvre de la population mondiale n'était responsable que de 7 % des émissions cumulées de carbone, contre 52 % pour les 10 % les plus riches ;<sup>12</sup> les 1 % les plus riches étant quant à eux seuls responsables de 15 % des émissions cumulées.<sup>13</sup>

La nature et la gravité des conséquences de la crise climatique varient considérablement d'un pays et d'un groupe de personnes à l'autre et sont influencées par toute une série de facteurs. Certains pays et régions sont beaucoup plus susceptibles que d'autres de subir les conséquences de la crise climatique. Il s'agit notamment des zones de faible altitude et des régions côtières, qui sont plus exposées aux risques d'inondation et de submersion du fait de l'élévation du niveau de la mer.<sup>14</sup> Le changement climatique est même considéré comme une menace pour l'existence de petites nations insulaires.<sup>15</sup> Les effets du changement climatique entraîneront une augmentation des déplacements de population,<sup>16</sup>

touchant le plus durement les pays et les personnes les plus pauvres.<sup>17</sup> Au sein des pays et des communautés, les risques liés au changement climatique sont plus importants pour « [les personnes] qui sont socialement, économiquement, culturellement, politiquement, institutionnellement ou autrement marginalisées ». <sup>18</sup> Les inégalités de statut socio-économique et la marginalisation résultant de la discrimination fondée sur le genre, la classe, la race, l'ethnicité, l'âge, le handicap et d'autres caractéristiques accroissent la vulnérabilité au changement climatique.<sup>19</sup> Les inégalités et la marginalisation façonnent également la capacité des individus à s'adapter à la crise climatique.

La crise climatique et ses conséquences reflètent et exacerbent les profondes inégalités qui existent entre les pays et au sein des communautés. Elle montre comment des inégalités bien ancrées, résultant de relations de pouvoir et de structures sociétales mondiales profondément injustes, s'aggravent pour restreindre encore davantage l'accès aux ressources et aux opportunités. Pour y remédier, il faudra modifier radicalement la répartition des ressources, de la voix et du pouvoir de décision entre les pays et dans toutes les sociétés.

**DES SITUATIONS D'URGENCE SOUDAINE ET D'AUTRES À ÉVOLUTION PLUS LENTE**

La crise climatique peut être un facteur de déclenchement rapide ou lent des situations d'urgence. Les urgences soudaines sont liées à un événement dangereux unique, comme une inondation, un cyclone ou un incendie. Les situations d'urgence à évolution lente « [émergent] progressivement au fil du temps, souvent à la suite d'une confluence de différents événements ». <sup>20</sup> Les sécheresses, la désertification et l'élévation du niveau de la mer en sont des exemples.

### c. Le contexte politique

La coopération internationale est essentielle pour prendre des mesures efficaces contre la crise climatique. Une série d'accords et de documents adoptés à l'échelon mondial abordent les liens entre la crise climatique et les droits humains, l'égalité des genres, la santé, ainsi que certains aspects de la santé et des droits sexuels et reproductifs.

L'Accord de Paris, accord juridiquement contraignant adopté dans le cadre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques en 2015, fixe comme objectif un maintien de la hausse de la température mondiale au XXI<sup>e</sup> siècle bien en dessous de 2°C au-dessus des niveaux préindustriels et la poursuite des efforts pour la limiter davantage à 1,5°C. Il fixe également « un objectif mondial en matière d'adaptation consistant à améliorer la capacité d'adaptation, à renforcer la résilience et à réduire la vulnérabilité au changement climatique, en vue de contribuer au développement durable » et appelle les pays développés parties à fournir des ressources financières pour aider les pays en développement parties dans les efforts d'atténuation autant que d'adaptation. Il souligne que les parties « devraient, lorsqu'elles prennent des mesures pour faire face au changement climatique, respecter, promouvoir et se pencher sur leurs obligations respectives concernant les droits humains, le droit à la santé, les droits des peuples autochtones, des communautés locales, des migrants, des enfants, des personnes handicapées et des personnes en situation de vulnérabilité et le droit au développement, ainsi que l'égalité des genres, l'autonomisation des femmes et l'équité intergénérationnelle ».<sup>21</sup>

#### LES CONTRIBUTIONS DÉTERMINÉES À L'ÉCHELON NATIONAL ET LES PLANS D'ADAPTATION NATIONAUX

*Contributions déterminées à l'échelon national (CDN) :* les parties à l'Accord de Paris sont tenues de fixer des objectifs de réduction des émissions nationales dans le cadre de CDN, avec des engagements renouvelés à soumettre tous les cinq ans.<sup>22</sup>

*Plans d'adaptation nationaux :* ils permettent aux pays d'identifier les besoins d'adaptation et de développer et mettre en œuvre des stratégies et des programmes pour y répondre.<sup>23</sup> Le processus de plan d'adaptation national a été approuvé par les parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques en 2010. Il a été établi en particulier pour les pays les moins développés.

L'Agenda 2030 pour le développement durable, également adopté en 2015, fixe les objectifs du développement durable du point de vue social, économique et environnemental. L'un de ces 17 Objectifs de Développement Durable (ODD) est axé sur le changement climatique (ODD 13), appelant à une action urgente pour lutter contre le changement climatique et ses effets, notamment par un renforcement de la résilience et de la capacité d'adaptation, tandis que les objectifs pour la santé sexuelle et reproductive et les droits reproductifs sont intégrés aux objectifs pour la santé (ODD 3) et l'égalité des genres (ODD 5).<sup>24</sup>

#### LA CONFÉRENCE INTERNATIONALE SUR LA POPULATION ET LE DÉVELOPPEMENT (CIPD)

La Conférence internationale sur la population et le développement de 1994 a été un moment décisif pour la santé et les droits sexuels et reproductifs. Elle a marqué un important changement de cap par rapport aux objectifs des décennies précédentes axés sur la population pour reconnaître la santé et les droits sexuels et reproductifs comme une question de droits humains.<sup>25</sup> Le programme d'action adopté lors de la CIPD définit les droits en matière de reproduction comme « [reposant] sur la reconnaissance du droit fondamental de tous les couples et individus de décider librement et de manière responsable du nombre de leurs enfants, de l'espacement et du moment de leur naissance et de disposer des informations et des moyens nécessaires à cet effet, ainsi que du droit d'atteindre le niveau le plus élevé de santé sexuelle et reproductive » et comme incluant également le « droit de prendre des décisions concernant la reproduction sans discrimination, coercition ni violence, tel qu'exprimé dans les documents relatifs aux droits humains ».<sup>26</sup>

Le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophes 2015-2030 inclut l'accès aux services de santé sexuelle et reproductive parmi les mesures jugées importantes pour renforcer la résilience et donner les moyens d'agir aux personnes touchées de manière disproportionnée par les catastrophes.<sup>27</sup> Le *Nouvel Agenda urbain*, adopté en 2016, souligne les menaces que le changement climatique fait peser sur les villes et autres espaces de regroupement humain et s'engage à promouvoir l'accès universel aux services de santé sexuelle et reproductive pour favoriser des sociétés saines.<sup>28</sup>

Le Conseil des droits de l'homme des Nations Unies a adopté des résolutions annuelles sur le changement climatique et les droits humains, qui ont exploré sous différents aspects les liens entre la crise climatique et les droits humains.<sup>29</sup> La résolution adoptée en 2018 a spécifiquement abordé et incité une approche sensible à la notion de genre vis-à-vis des politiques d'atténuation et d'adaptation au changement climatique.<sup>30</sup>

### LA SOCIÉTÉ CIVILE

La société civile joue un rôle crucial dans l'espace climatique et ce, depuis des décennies. La société civile joue un rôle important en appelant à une action ambitieuse contre la crise climatique, y compris dans les processus politiques internationaux, en sensibilisant le public aux impacts et aux injustices de la crise climatique, et en mettant en évidence les besoins des groupes marginalisés et des communautés touchées.

Les jeunes, en particulier, ont été à l'avant-garde de l'activisme climatique. Le mouvement de grève des écoles Fridays for Future<sup>31</sup> a déclenché des protestations dans le monde entier et suscité une large attention du public. Les jeunes seront les plus touchés par les futures conséquences de la crise climatique et devraient donc être au centre des réponses à celle-ci.

### LES PEUPLES AUTOCHTONES

Les peuples autochtones constituent un groupe de parties prenantes particulièrement important dans les conversations sur la crise climatique. Les peuples autochtones sont touchés de manière disproportionnée par la crise climatique, car nombre d'entre eux dépendent d'écosystèmes particulièrement exposés à ses effets.<sup>32</sup> Leur participation peut apporter des connaissances locales importantes pour l'élaboration de politiques d'adaptation et d'atténuation et éviter la conception et la mise en œuvre de mesures qui porteront davantage atteinte à leurs droits.<sup>33</sup>

## II. LIENS ENTRE CRISE CLIMATIQUE ET SANTÉ ET DROITS SEXUELS ET REPRODUCTIFS

### a. Les effets de la crise climatique sur la santé et les droits sexuels et reproductifs

La crise climatique a des effets dévastateurs sur la réalisation des droits humains. Elle affecte la jouissance d'un large éventail de droits humains, notamment les droits à la santé, à l'alimentation, à l'eau potable et à l'assainissement, à un environnement sain, à l'autodétermination et au développement.<sup>34</sup> Elle a des répercussions majeures sur la promotion de l'égalité des genres. La discrimination systémique profondément enracinée signifie que les femmes et les jeunes filles courent un risque plus élevé de subir les effets néfastes de la crise climatique.<sup>35</sup> Lorsque les femmes et les jeunes filles sont victimes de formes multiples et croisées de discrimination, par exemple en raison de leur appartenance ethnique, de leur handicap ou de leur statut de migrant, leur vulnérabilité est encore plus grande.<sup>36</sup> Nombre des effets néfastes que les femmes et les jeunes filles peuvent subir dans le contexte de la crise climatique sont liés à leur santé et à leurs droits sexuels et reproductifs.

La crise climatique peut affecter la réalisation de la santé et des droits sexuels et reproductifs de différentes manières. Sur le plan pratique, elle peut entraver **l'accès aux services de santé sexuelle et reproductive**. Lorsque des infrastructures essentielles telles que cliniques et routes sont détruites lors d'événements climatiques extrêmes, cela peut empêcher les gens d'accéder aux services de santé ou les rendre indisponibles.<sup>37</sup> Dans le cadre des interventions humanitaires, les services de santé sexuelle et reproductive sont souvent sous-financés et ne sont pas considérés comme une priorité.<sup>38</sup> Même lorsque les services sont disponibles et accessibles, les femmes, les jeunes filles et les communautés marginalisées peuvent ne pas pouvoir y accéder en raison des obstacles existants, liés entre autre à leur genre, qui sont renforcés pendant la crise.<sup>39</sup> Lorsque les services de santé sexuelle et reproductive ne sont pas disponibles, la morbidité et la mortalité maternelles et d'autres effets néfastes sur la santé augmentent.

Le manque d'accès à une eau propre et sans risque, par exemple à la suite de phénomènes météorologiques extrêmes ou en raison de la pénurie croissante en eau propre résultant du changement climatique,<sup>40</sup> peut également constituer un obstacle majeur. L'eau propre est essentielle pour assurer la fourniture de services de santé sexuelle et reproductive sûrs et de qualité, y compris pendant la grossesse et l'accouchement, et pour

l'administration de certaines méthodes contraceptives. L'absence d'installations sanitaires et de points d'eau adéquats dans des lieux sûrs augmente également le risque de violence sexuelle et sexiste et affecte la gestion de la santé menstruelle.<sup>41</sup>

La crise climatique peut avoir toute une série d'effets néfastes sur **la santé maternelle**. Des recherches récentes, effectuées aux États-Unis, ont révélé des liens significatifs entre la pollution de l'air et l'exposition à la chaleur liés au changement climatique, et le risque que la grossesse se solde par notamment une naissance prématurée, un bébé de faible poids à la naissance voire un enfant mort-né.<sup>42</sup> Il a été constaté que les femmes noires sont plus exposées à ces risques que les femmes blanches, ce qui illustre comment l'exposition à de multiples formes de discrimination exacerbe la vulnérabilité.<sup>43</sup> La santé maternelle peut en outre être affectée par la contamination saline de l'eau potable en raison de l'intrusion d'eau salée due à l'élévation du niveau de la mer.<sup>44</sup> L'augmentation de la consommation de sel peut entraîner des risques pour la grossesse et la santé maternelle, notamment des naissances prématurées voire la mortalité maternelle.<sup>45</sup>

La crise climatique peut accroître l'incidence des **violences sexuelles et sexistes**. Les risques de violence sexuelle et sexiste sont accrus pendant les crises humanitaires et les périodes de déplacement.<sup>46</sup> On peut s'attendre à ce que ces deux types de violence augmentent en raison de la fréquence et de la gravité accrues des phénomènes météorologiques extrêmes et des effets à retardement de la crise climatique, tels que l'élévation du niveau de la mer. **Les mariages d'enfants, les mariages précoces et les mariages forcés** sont également plus susceptibles d'avoir lieu en temps de crise et de déplacement.<sup>47</sup>

La crise climatique peut en outre présenter des risques particuliers pour les droits et la santé des **personnes ayant des orientations sexuelles, des identités et des expressions de genre et des caractéristiques sexuelles différentes**. En raison de leur marginalisation fréquente, les minorités sexuelles et de genre sont souvent plus gravement touchées par les catastrophes, qu'elles soient d'origine naturelle ou autre.<sup>48</sup> Le fait de négliger leurs besoins dans les politiques et pratiques de réduction des risques de catastrophe peut aggraver leur vulnérabilité.<sup>49</sup> La criminalisation continue de l'activité sexuelle entre personnes du même sexe dans diverses juridictions constitue un obstacle majeur à la reconnaissance et à la prise en compte des besoins des minorités sexuelles et de genre.<sup>50</sup>



## **b. La santé et les droits sexuels et reproductifs dans l'adaptation au changement climatique et la résilience**

La santé et les droits sexuels et reproductifs devraient être reconnus comme un élément important de l'adaptation et de la résilience au changement climatique. La santé et les droits sexuels et reproductifs sont essentiels pour faire progresser l'égalité des genres, la santé et le bien-être et pour surmonter la marginalisation et donc pour renforcer la résilience des individus et des communautés et leur capacité à s'adapter à la crise climatique.

Les inégalités et la marginalisation sont des facteurs clés d'accroissement de la vulnérabilité aux effets du changement climatique.<sup>51</sup> Il est donc essentiel de s'attaquer aux inégalités entre les genres et autres formes de marginalisation pour réduire la vulnérabilité et accroître la résilience au changement climatique, et ainsi favoriser l'adaptation au changement climatique.<sup>52</sup> Faire avancer l'égalité des genres renforce encore la capacité des femmes, des jeunes filles et des communautés marginalisées à participer à l'élaboration et à la mise en œuvre de mesures d'adaptation au changement climatique et d'atténuation de ses effets, ce qui les rend ensuite plus équitables, plus efficaces et plus pérennes.<sup>53</sup>

Il est crucial de réaliser la santé et les droits sexuels et reproductifs pour réaliser l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes et des jeunes filles. Les interventions en matière de santé et de droits sexuels et reproductifs sont essentielles non seulement à la santé et au bien-être mais également pour permettre aux femmes et aux jeunes filles d'avoir des opportunités dans la vie sociale, économique et politique, où les écarts entre les genres sont actuellement très marqués.<sup>54</sup> Les grossesses non planifiées, les complications liées à la grossesse et à l'accouchement, les avortements à risque, les violences sexuelles et sexistes, les infections sexuellement transmissibles, y compris le VIH, et les cancers du système reproducteur sont autant d'obstacles majeurs à la santé et au bien-être des femmes et des jeunes filles.<sup>55</sup> Il est essentiel de traiter ces problèmes en assurant des services de santé sexuelle et reproductive de qualité et accessibles et en faisant avancer les droits sexuels et reproductifs pour promouvoir la santé des femmes et des jeunes filles et leur donner les moyens de participer pleinement et de manière équitable à tous les aspects de la vie.

La santé et les droits sexuels et reproductifs devraient être une considération importante dans les mesures visant à renforcer la résilience aux effets immédiats de la crise climatique ainsi qu'à ses effets à plus long terme. Les événements météorologiques extrêmes augmentant en fréquence et en intensité du fait du changement climatique, la réduction des risques de catastrophe est un élément important de l'adaptation au changement climatique,<sup>56</sup> dont la santé et les droits sexuels et reproductifs devraient faire partie intégrante. La santé et les droits sexuels et reproductifs sont essentiels pour réduire la vulnérabilité aux conséquences des crises.<sup>57</sup> Lorsque les droits sont respectés avant que les catastrophes ne se produisent, ils sont moins susceptibles d'être violés pendant et après.<sup>58</sup>

Pour promouvoir la santé et des droits sexuels et reproductifs et, par conséquent, l'égalité des genres, il faut qu'il existe un vaste ensemble de services d'information sur la santé et les droits sexuels et reproductifs ainsi que de soins. Ceux-ci devraient inclure la contraception, les soins maternels et néonataux, les soins d'avortement sans risque, la prévention et le traitement du VIH et du sida et d'autres infections sexuellement transmissibles, l'éducation complète à la sexualité, la prévention, la détection et le conseil en matière de violences sexuelles et sexistes, la prévention, la détection et le traitement de la stérilité et du cancer du col de l'utérus, ainsi que du conseil et des soins pour la santé et le bien-être sexuels.<sup>59</sup> Pour faire progresser la santé et les droits sexuels et reproductifs, il faut également intervenir au-delà du secteur de la santé pour s'attaquer aux obstacles structurels, ancrés dans les normes, les lois et les politiques sociales, qui empêchent les individus de réaliser leur santé et leurs droits sexuels et reproductifs.<sup>60</sup> Il faut en outre accorder une attention particulière aux besoins des groupes marginalisés, notamment en s'attaquant aux formes multiples et croisées de discrimination qui les empêchent de réaliser leurs droits.

Reconnaissant les multiples bénéfices potentiels pour la santé, les mesures d'adaptation et de résilience au changement climatique devraient viser l'intégration d'un large éventail d'interventions pour la santé et les droits sexuels et reproductifs, au lieu de se concentrer uniquement sur certains aspects, tels que les services de contraception.

## LA CONTRACEPTION COMME STRATÉGIE D'ATTÉNUATION DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Différentes parties prenantes ont souligné que la contraception était une intervention importante pour atténuer le changement climatique. L'argument est que la contraception réduira la fécondité, ce qui diminuera la croissance démographique qui, à son tour, entraînera une diminution des niveaux d'émissions de gaz à effet de serre. Ces récits, explicites ou implicites, sont principalement axés sur les femmes et les jeunes filles des pays à faible revenu où les taux de fécondité sont comparativement élevés.<sup>iv 61</sup>

La rhétorique et les actions qui suggèrent de réduire la fécondité des femmes et des jeunes filles pour résoudre des problèmes sociaux et environnementaux ont une longue et dangereuse histoire et se manifestent encore aujourd'hui. Les politiques et les pratiques motivées par la volonté d'endiguer la croissance démographique ont conduit à d'innombrables violations des droits humains.<sup>62</sup> La Conférence internationale sur la population et le développement de 1994 a marqué un changement important avec l'abandon des objectifs antérieurs centrés sur la population au profit d'un programme plus large de santé et de droits sexuels et reproductifs, fondé sur les droits humains individuels.<sup>63</sup> L'urgence de la crise climatique ne doit pas servir de justification à des discours, des politiques et des pratiques de contrôle de la population nuisibles et coercitives.

Pour atténuer le changement climatique, il faut s'attaquer aux modes de consommation et de production non durables, en particulier dans les pays à revenu élevé, où les niveaux d'émissions de gaz à effet de serre par habitant dépassent largement ceux des groupes à plus faible revenu.<sup>v 64</sup> Promouvoir la contraception comme solution au changement climatique instrumentalise le corps des femmes et des jeunes filles et fait porter l'accent et la responsabilité de la lutte contre la crise climatique sur les personnes les moins responsables d'y contribuer mais les plus gravement touchées par ses effets. Il s'agit d'une distraction profondément injuste et néfaste des responsabilités des pays pour s'attaquer aux moteurs structurels de la crise climatique.

<sup>iv</sup> Les projections sur la croissance future de la population varient.

<sup>v</sup> En 2016, les émissions de CO<sub>2</sub> dans les pays à haut revenu s'élevaient à 10,4 tonnes par habitant contre 0,3 tonnes par habitant dans les pays à faible revenu, et 3,7 tonnes par habitant dans les pays à revenu moyen.

## III. LA VALEUR AJOUTÉE DE L'IPPF ET SES PRIORITÉS

### a. Qu'apporte l'IPPF ?

#### UNE PRÉSENCE MONDIALE, UNE PORTÉE LOCALE

L'IPPF est un leader mondial de la prestation de soins de santé et de la défense de la santé et des droits sexuels et reproductifs pour tous. Nous sommes une Fédération mondiale d'associations membres et de partenaires collaboratifs travaillant dans plus de 140 pays avec et pour les communautés et les individus. Grâce à nos associations membres localement gérées, nous avons établi une présence dans de nombreux pays et régions parmi les plus touchés par la crise climatique et les plus exposés aux catastrophes, y compris aux Antilles et dans le Pacifique. Notre travail s'attache tout particulièrement à atteindre les communautés les plus marginalisées et mal desservies.

#### LA PRESTATION DE SERVICES DE L'IPPF EN 2019

En 2019, nous avons fourni plus de 250 millions de services de santé sexuelle et reproductive dans plus de 50 000 points de prestation de services. Avec 62 % de nos points de prestation de services dans les zones périurbaines ou rurales et 82 % de distributeurs communautaires, nous avons une expertise particulière pour atteindre les groupes mal desservis. On estime qu'en 2019, 84 % de nos clients étaient pauvres et vulnérables. Cela inclut 4,6 millions de personnes servies dans un cadre humanitaire.<sup>65</sup>

Cf. Rapport annuel de performance de l'IPPF (2020) de 2019.

Notre action de sensibilisation est guidée par notre prestation de services et les communautés avec lesquelles nous travaillons et que nous servons. En tant qu'organisations nationales ancrées dans leurs communautés locales, nos associations membres conduisent des changements de politique et défendent les droits des groupes marginalisés et vulnérables tant à l'échelon local que national. En tant que fédération mondiale, nous nous efforçons de faire évoluer les politiques en faveur de la santé et des droits sexuels et reproductifs et de l'égalité des genres tant à l'échelon régional que mondial. Notre réseau mondial d'organisations nationales et nos bureaux spécialisés à New York, Genève, Bruxelles et Addis-Abeba nous placent en bonne position pour influencer les négociations intergouvernementales et les processus politiques au sein des Nations Unies et d'autres forums internationaux et régionaux clés.

#### L'ACTION HUMANITAIRE

Nous avons intensifié notre engagement dans les contextes humanitaires au cours de la dernière décennie et sommes déterminés à étendre encore notre portée aux populations touchées par les crises à l'avenir.<sup>66</sup> En tant qu'organisations locales disposant de réseaux bien établis de points de prestation de services, nos associations membres sont particulièrement bien placées pour fournir une gamme complète de services pendant les crises humanitaires, pour atteindre les plus vulnérables et travailler avec les gouvernements et d'autres partenaires afin de permettre la prestation de services. Nous mettons également l'accent sur le plaidoyer humanitaire, notamment en appelant à l'intégration de la santé et des droits sexuels et reproductifs dans les politiques et les plans de gestion des catastrophes. Notre modèle pour la santé et les droits sexuels et reproductifs en situation de crise relie les éléments clés de l'action humanitaire (prévention et préparation, réponse, rétablissement et résilience) à notre engagement à long terme dans les pays. Nous sommes présents dans les pays avant, pendant et après les crises, ce qui nous permet de maintenir et de protéger les acquis de notre travail et de renforcer la résilience sur le long terme.

#### L'IPPF DANS LE PACIFIQUE

L'IPPF travaille dans neuf pays du Pacifique. En 2018, nous avons lancé notre stratégie Niu Vaka pour le Pacifique, dans le but de fournir un soutien adapté à nos associations membres et de renforcer les résultats en matière de santé et de droits sexuels et reproductifs dans la région.<sup>67</sup>

Le Pacifique compte parmi les régions du monde les plus exposées aux risques de catastrophes naturelles,<sup>68</sup> dont la variété et la fréquence croissante sont exacerbées par la crise climatique, notamment les cyclones, les sécheresses, les tremblements de terre, les ondes de tempête, les tsunamis et les éruptions volcaniques. Les nations des atolls – qui ne sont qu'à 1 à 3 mètres au-dessus du niveau de la mer – sont particulièrement vulnérables à l'élévation du niveau de la mer et aux ondes de tempête.<sup>69</sup> De nombreuses petites nations insulaires de la région sont confrontées à un ensemble unique de risques sanitaires et de vulnérabilités liés au changement climatique,<sup>70</sup> avec des indicateurs qui montrent que les crises humanitaires vont s'aggraver.<sup>71</sup>

**VOIR AU VERSO**

### L'IPPF DANS LE PACIFIQUE (SUITE)

En améliorant les résultats pour la santé et les droits sexuels et reproductifs, notre travail contribue à aider les communautés du Pacifique à s'adapter à un environnement de plus en plus instable. Nos associations membres ont une portée inégalée dans leurs communautés locales, offrant leurs services aux populations les plus mal desservies, marginalisées et éloignées, y compris celles que d'autres prestataires ont du mal à atteindre. La réponse aux urgences humanitaires est devenue une partie importante de notre travail dans la région. Nos associations membres restent en première ligne pour fournir des services de santé sexuelle et reproductive vitaux aux communautés touchées par des catastrophes naturelles et des crises de plus en plus fréquentes.

Cf. *Stratégie Niu Vaka pour le Pacifique 2019-2022*, IPPF 2018.

### SE CENTRER SUR LES GROUPES MARGINALISÉS ET L'ÉGALITÉ DES GENRES

Grâce à notre travail, nous savons que la santé et les droits sexuels et reproductifs sont essentiels à la santé, au bien-être et à l'autonomisation. Nous comprenons que pour faire progresser la santé et le bien-être et renforcer la résilience, nous devons nous attaquer aux causes profondes des inégalités et des obstacles structurels auxquels sont confrontés les individus et les communautés marginalisés. Nous savons qu'en période de difficultés et lors de catastrophes, tous ne sont pas touchés de la même manière, car les personnes en bonne santé et pouvant exercer leurs droits sont plus à même de faire face à l'adversité.

Le travail de l'IPPF est enraciné dans une approche fondée sur les droits humains et sous-tendu par un engagement à faire progresser l'égalité des genres.<sup>72</sup> Nous cherchons activement à remettre en question et à modifier les normes et les relations néfastes entre les genres, tant par notre travail de sensibilisation que par nos programmes, et nous reconnaissons que pour faire progresser l'égalité des genres et surmonter la marginalisation, nous devons travailler de manière holistique. Nous considérons la marginalisation sous un angle multidirectionnel et nous nous efforçons de traiter les formes multiples et croisées de discrimination – qu'elles soient liées au genre, à l'orientation sexuelle, à la race, à l'ethnicité, au handicap et/ou à d'autres caractéristiques – qui empêchent les individus d'exercer leurs droits.

### L'IPPF FACE À SON IMPACT ENVIRONNEMENTAL

L'IPPF s'est engagée à traiter et réduire sa propre empreinte carbone et son impact sur l'environnement à l'aide de politiques et de pratiques organisationnelles durables. Nous travaillons actuellement à la mise en place d'un système de gestion environnementale pour le Secrétariat de l'IPPF, qui nous permettra de mieux gérer l'impact de nos activités sur l'environnement. Dans ce cadre, nous fixerons des objectifs clairs pour améliorer nos performances environnementales et pour réduire notre empreinte carbone, et nous suivrons régulièrement nos progrès par rapport à ces objectifs. Nous nous efforcerons de publier des informations sur nos performances environnementales au moins une fois par an. En outre, nous soutiendrons nos associations membres dans l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies d'atténuation des risques environnementaux pour leurs activités, afin de renforcer nos processus et de favoriser une culture de la durabilité à tous les échelons de la Fédération.

## **b. Les priorités de l'IPPF en matière de plaidoyer et d'engagement**

Ci-après sont décrites les priorités de l'IPPF en matière de plaidoyer et d'engagement pour ce qui concerne la crise climatique et la santé et les droits sexuels et reproductifs. L'IPPF s'est engagée à renforcer ses propres capacités à travailler sur la crise climatique, notamment en tirant des enseignements de l'expérience d'autres organisations engagées dans ce domaine.

### **1. UNE BASE DE DONNÉES PROBANTE RENFORCÉE SUR LES LIENS ENTRE SANTÉ ET DROITS SEXUELS ET REPRODUCTIFS ET CRISE CLIMATIQUE**

Il faut constituer une base de données plus solide sur les liens entre la santé et les droits sexuels et reproductifs et la crise climatique. Il faut des preuves plus nombreuses et de meilleure qualité sur la manière dont la crise climatique (et les réponses à celle-ci) peut affecter la réalisation de la santé et des droits sexuels et reproductifs, ainsi que sur la manière dont la santé et les droits sexuels et reproductifs peuvent contribuer positivement à un renforcement de la capacité d'adaptation et de la résilience des individus et des communautés aux effets de la crise climatique. Dans ces deux domaines, il convient d'accorder une plus grande attention à tous les aspects de la santé et des droits sexuels et reproductifs plutôt que de se focaliser sur certains aspects spécifiques comme la contraception.

L'IPPF s'efforcera de contribuer au renforcement de la base de données sur les liens entre la santé et les droits sexuels et reproductifs et la crise climatique en documentant les enseignements tirés de son travail avec les communautés touchées par la crise climatique, notamment dans le cadre de la réponse humanitaire. Nous utiliserons notre plateforme mondiale pour partager nos expériences et les mettre à la disposition d'un large public.

L'IPPF plaidera et contribuera à un programme de recherche renforcé sur les liens entre la santé et les droits sexuels et reproductifs et la crise climatique par des parties prenantes externes. Nous nous efforcerons d'établir des partenariats avec des organismes de recherche et demanderons aux gouvernements et aux organismes donateurs d'accroître leur soutien financier à la société civile, aux organismes multilatéraux et aux institutions universitaires pour étudier et documenter les liens entre la santé et les droits sexuels et reproductifs et la crise climatique.

### **2. LA SANTÉ ET LES DROITS SEXUELS ET REPRODUCTIFS SONT ESSENTIELS À L'ADAPTATION ET LA RÉSILIENCE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE**

La santé et les droits sexuels et reproductifs sont essentiels pour faire progresser l'égalité des genres, la santé et le bien-être et faire face à la marginalisation. Leur rôle est donc crucial pour renforcer la résilience des individus et des communautés et leur capacité à s'adapter aux effets de la crise climatique.

L'IPPF aidera les individus et les communautés à s'adapter aux effets de la crise climatique grâce à la prestation de services dans les milieux touchés, y compris par le biais de l'action humanitaire. Grâce à notre vaste réseau de points de prestation de services dans les communautés et dans les régions reculées, nous veillerons à ce qu'une attention particulière soit accordée aux groupes marginalisés et mal desservis.

L'IPPF plaidera en outre pour que la santé et les droits sexuels et reproductifs soient reconnus et soutenus par les gouvernements et autres parties prenantes externes car ils sont essentiels à l'adaptation et à la résilience au changement climatique. Nous plaiderons pour l'intégration de la santé et les droits sexuels et reproductifs aux politiques et processus de mise en œuvre de l'adaptation au changement climatique, de l'échelon mondial à l'échelon local. Nous demanderons également aux gouvernements et organismes donateurs d'accroître leur soutien financier à la santé et aux droits sexuels et reproductifs en relation avec l'adaptation au changement climatique. Nous plaiderons pour la reconnaissance et le soutien d'un vaste programme de santé et de droits sexuels et reproductifs dans ces contextes plutôt que de se concentrer uniquement sur certains aspects, comme la contraception.

### 3. UNE ATTENTION PARTICULIÈRE EST ACCORDÉE AUX DROITS HUMAINS ET À L'ÉGALITÉ DES GENRES

Les réponses à la crise climatique doivent être fondées sur les droits humains et chercher à atténuer plutôt qu'à renforcer les inégalités existantes. L'égalité des genres doit être une considération essentielle dans les processus climatiques et faire partie intégrante de tous les efforts consentis pour lutter contre la crise climatique. La promotion de la contraception en tant que stratégie d'atténuation du changement climatique soulève des préoccupations tant du point de vue de l'égalité des genres que des droits humains.

L'IPPF défendra les droits des femmes, des jeunes filles et des groupes marginalisés touchés par la crise climatique. Notre travail de plaidoyer et programmatique sur la crise climatique sera enraciné dans une approche fondée sur les droits humains et transformatrice de genre. Nous nous efforcerons de modifier les normes sexistes, de remettre en question et de traiter les inégalités entre les genres et autres inégalités exacerbées par la crise climatique.

L'IPPF demandera par ailleurs aux gouvernements et autres parties prenantes externes de placer les droits humains et l'égalité des genres au centre de leurs efforts pour faire face à la crise climatique.

### 4. DES PARTENARIATS ET UNE PLACE POUR LA SOCIÉTÉ CIVILE

Une action climatique efficace et réactive nécessite la participation significative de la société civile travaillant au sein des communautés touchées par la crise climatique à l'élaboration et à la mise en œuvre de politiques d'atténuation du changement climatique, d'adaptation et de résilience à tous les échelons – international, national et local. La société civile joue un rôle essentiel dans la mobilisation du soutien en faveur d'une action ambitieuse contre la crise climatique.

L'IPPF plaidera pour l'intégration des processus de politique climatique. Nous demanderons en particulier l'engagement et la participation significatifs des groupes de femmes et de jeunes ainsi que des groupes qui travaillent avec les populations marginalisées et les représentent.

L'IPPF cherchera en outre à établir des partenariats avec des organisations et des parties prenantes dans l'espace climatique et environnemental qui soutiennent une approche de l'action climatique fondée sur les droits humains. Nous chercherons en particulier à établir des partenariats avec des organisations travaillant sur les liens entre l'égalité des genres et la crise climatique.

### 5. L'ATTÉNUATION DU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET SES EFFETS SUR L'ENVIRONNEMENT

La crise climatique constitue une menace majeure pour le développement durable et la réalisation des droits humains, y compris la santé et les droits sexuels et reproductifs. Afin d'atténuer le changement climatique et d'en réduire les effets néfastes, les émissions de gaz à effet de serre doivent être ramenées à des niveaux durables. Compte tenu de leur impact disproportionné et de leur responsabilité dans la crise climatique, les pays à fortes émissions doivent prendre des mesures décisives pour réduire leurs émissions de gaz à effet de serre. Les pays à revenu élevé doivent en outre fournir des niveaux de financement appropriés et d'autres formes de soutien aux pays à faible revenu et à revenu intermédiaire pour répondre et s'adapter à la crise climatique.

L'IPPF s'efforcera d'aborder et de réduire sa propre empreinte carbone et son impact sur l'environnement à l'aide de politiques et de pratiques organisationnelles écologiquement durables. Nous mettrons en place un système de gestion de l'environnement et publierons des informations sur nos performances environnementales au moins une fois par an.

L'IPPF compte également souligner la responsabilité particulière des pays à fortes émissions de prendre des mesures décisives pour réduire leurs émissions de gaz à effet de serre. Nous demanderons aux pays à revenu élevé de fournir une aide financière et d'autres formes de soutien aux pays à faible revenu et à revenu intermédiaire pour leur permettre de réagir et de s'adapter à la crise climatique.

# RÉFÉRENCES

- 1 Voir Zeldin-O'Neill, S (2019) 'It's a crisis, not a change': the six Guardian language changes on climate matters. The Guardian. Disponible à: <https://www.theguardian.com/environment/2019/oct/16/guardian-language-changes-climate-environment>.
- 2 Voir IPCC (2018) Annex I: Glossary [Matthews, JBR (ed)]. In: *Global Warming of 1.5°C. An IPCC Special Report on the impacts of global warming of 1.5°C above pre-industrial levels and related global greenhouse gas emission pathways, in the context of strengthening the global response to the threat of climate change, sustainable development, and efforts to eradicate poverty* [Masson-Delmotte, V, P Zhai, H-O Pörtner, D Roberts, J Skea, PR Shukla, A Pirani, W Moufouma-Okia, C Péan, R Pidcock, S Connors, JBR Matthews, Y Chen, X Zhou, MI Gomis, E Lonnoy, T Maycock, M Tignor, and T Waterfield (eds)]. In Press. Disponible à: [https://www.ipcc.ch/site/assets/uploads/sites/2/2019/06/SR15\\_AnnexI\\_Glossary.pdf](https://www.ipcc.ch/site/assets/uploads/sites/2/2019/06/SR15_AnnexI_Glossary.pdf).
- 3 Voir IPCC (2014) *Climate Change 2014: Synthesis Report*. Contribution of Working Groups I, II and III to the Fifth Assessment Report of the Intergovernmental Panel on Climate Change [Core Writing Team, RK Pachauri and LA Meyer (eds)]. Geneva: IPCC. Disponible à: [https://www.ipcc.ch/site/assets/uploads/2018/02/SYR\\_AR5\\_FINAL\\_full.pdf](https://www.ipcc.ch/site/assets/uploads/2018/02/SYR_AR5_FINAL_full.pdf).
- 4 Voir IPCC (2018) Summary for Policymakers. In: *Global Warming of 1.5°C. An IPCC Special Report on the impacts of global warming of 1.5°C above pre-industrial levels and related global greenhouse gas emission pathways, in the context of strengthening the global response to the threat of climate change, sustainable development, and efforts to eradicate poverty* [Masson-Delmotte, V, P Zhai, H-O Pörtner, D Roberts, J Skea, PR Shukla, A Pirani, W Moufouma-Okia, C Péan, R Pidcock, S Connors, JBR Matthews, Y Chen, X Zhou, MI Gomis, E Lonnoy, T Maycock, M Tignor, and T Waterfield (eds)]. In Press. Disponible à: [https://www.ipcc.ch/site/assets/uploads/sites/2/2019/05/SR15\\_SPM\\_version\\_report\\_LR.pdf](https://www.ipcc.ch/site/assets/uploads/sites/2/2019/05/SR15_SPM_version_report_LR.pdf).
- 5 Voir World Meteorological Organization (2020) WMO Statement on the State of the Global Climate in 2019. Disponible à: [https://library.wmo.int/doc\\_num.php?explnum\\_id=10211](https://library.wmo.int/doc_num.php?explnum_id=10211).
- 6 Voir IPCC (2014) *Climate Change 2014: Synthesis Report*.
- 7 Ibid.
- 8 Ibid.
- 9 Voir Starrs, AM, Ezeh, AC, Barker, G et al (2018) Accelerate progress – sexual and reproductive health and rights for all: report of the Gutmacher-Lancet Commission. *The Lancet*. Disponible à: [https://doi.org/10.1016/S0140-6736\(18\)30293-9](https://doi.org/10.1016/S0140-6736(18)30293-9).
- 10 Voir World Bank data on CO2 emissions (metric tons per capita). Disponible à: <https://data.worldbank.org/indicator/EN.ATM.CO2E.PC>.
- 11 Voir Chancel, L and Piketty, T (2015) *Carbon and inequality: from Kyoto to Paris – Trends in the global inequality of carbon emissions (1998-2013) & prospects for an equitable adaptation fund*. Disponible à: <http://piketty.pse.ens.fr/files/ChancelPiketty2015.pdf>.
- 12 Voir Oxfam (2020) *Confronting carbon inequality – Putting climate justice at the heart of the COVID-19 recovery*. Disponible à: <https://oxfamilibrary.openrepository.com/bitstream/handle/10546/621052/mb-confronting-carbon-inequality-210920-en.pdf?sequence=1&isAllowed=y>.
- 13 Ibid.
- 14 Voir IPCC (2014) *Climate Change 2014: Synthesis Report*.
- 15 Voir IPCC (2014) *Climate Change 2014: Impacts, Adaptation, and Vulnerability. Part B: Regional Aspects*. Contribution of Working Group II to the Fifth Assessment Report of the Intergovernmental Panel on Climate Change [Barros, VR, CB Field, DJ Dokken, MD Mastrandrea, KJ Mach, TE Bilir, M Chatterjee, KL Ebi, YO Estrada, RC Genova, B Girma, ES Kissel, AN Levy, S MacCracken, PR Mastrandrea, and LL White (eds)]. Cambridge: Cambridge University Press. Disponible à: [https://www.ipcc.ch/site/assets/uploads/2018/02/WGIIAR5-PartB\\_FINAL.pdf](https://www.ipcc.ch/site/assets/uploads/2018/02/WGIIAR5-PartB_FINAL.pdf).
- 16 Voir IPCC (2014) *Climate Change 2014: Synthesis Report*.
- 17 Voir Rigaud, KK, de Sherbinin, A, Jones, B, Bergmann, J, Clement, V et al (2018) *Groundswell: Preparing for Internal Climate Migration*. Washington, DC: The World Bank. Disponible à: [https://openknowledge.worldbank.org/bitstream/handle/10986/29461/WBG\\_ClimateChange\\_Final.pdf?sequence=18&isAllowed=y](https://openknowledge.worldbank.org/bitstream/handle/10986/29461/WBG_ClimateChange_Final.pdf?sequence=18&isAllowed=y).
- 18 Voir IPCC (2014) *Climate Change 2014: Synthesis Report*.

- 19 Ibid; voir aussi IPCC (2014) *Climate Change 2014: Impacts, Adaptation, and Vulnerability. Part A: Global and Sectoral Aspects*. Contribution of Working Group II to the Fifth Assessment Report of the Intergovernmental Panel on Climate Change [Field, CB, VR Barros, DJ Dokken, KJ Mach, MD Mastrandrea, TE Bilir, M Chatterjee, KL Ebi, YO Estrada, RC Genova, B Girma, ES Kissel, AN Levy, S MacCracken, PR Mastrandrea, and LL White (eds)]. Cambridge: Cambridge University Press. Disponible à: [https://www.ipcc.ch/site/assets/uploads/2018/02/WGIIAR5-PartA\\_FINAL.pdf](https://www.ipcc.ch/site/assets/uploads/2018/02/WGIIAR5-PartA_FINAL.pdf).
- 20 Voir OCHA (2011) *OCHA and slow-onset emergencies*. Disponible à: <https://www.unocha.org/sites/unocha/files/OCHA%20and%20Slow%20Onset%20Emergencies.pdf>.
- 21 Voir United Nations (2015) *Paris Agreement*. Disponible à: [https://unfccc.int/files/essential\\_background/convention/application/pdf/english\\_paris\\_agreement.pdf](https://unfccc.int/files/essential_background/convention/application/pdf/english_paris_agreement.pdf).
- 22 Voir UNFCCC website, Nationally Determined Contributions (NDCs): <https://unfccc.int/process-and-meetings/the-paris-agreement/the-paris-agreement/nationally-determined-contributions-ndcs>.
- 23 Voir UNFCCC website, National Adaptation Plans: <https://unfccc.int/topics/adaptation-and-resilience/workstreams/national-adaptation-plans>.
- 24 Voir UN General Assembly (2015) *Transforming our world: the 2030 Agenda for Sustainable Development. A/RES/70/1*. Disponible à: [https://www.un.org/ga/search/view\\_doc.asp?symbol=A/RES/70/1&Lang=E](https://www.un.org/ga/search/view_doc.asp?symbol=A/RES/70/1&Lang=E).
- 25 Voir Pizzarossa, LB (2018) Here to Stay: The Evolution of Sexual and Reproductive Health and Rights in International Human Rights Law. *Laws* 2018; 7, 3, p. 29. Disponible à: <https://doi.org/10.3390/laws7030029>.
- 26 Voir UNFPA (2014) *Programme of Action of the International Conference on Population and Development – 20<sup>th</sup> Anniversary Edition*. Disponible à: [https://www.unfpa.org/sites/default/files/pub-pdf/programme\\_of\\_action\\_Web%20ENGLISH.pdf](https://www.unfpa.org/sites/default/files/pub-pdf/programme_of_action_Web%20ENGLISH.pdf).
- 27 Voir United Nations (2015) *Sendai Framework for Disaster Risk Reduction 2015–2030*. Disponible à: [https://www.preventionweb.net/files/43291\\_sendaiframeworkfordrren.pdf](https://www.preventionweb.net/files/43291_sendaiframeworkfordrren.pdf).
- 28 Voir United Nations (2016) *New Urban Agenda*. Disponible à: <http://habitat3.org/wp-content/uploads/NUA-English.pdf>.
- 29 Voir OHCHR website, Human Rights Council resolutions on human rights and climate change: <https://www.ohchr.org/EN/Issues/HRAndClimateChange/Pages/Resolutions.aspx>.
- 30 Voir United Nations Human Rights Council (2018) *Human rights and climate change. A/HRC/RES/38/4*. Disponible à: <https://undocs.org/A/HRC/RES/38/4>.
- 31 Voir Fridays for Future website: <https://fridaysforfuture.org/>.
- 32 Voir United Nations Human Rights Council (2017) *Report of the Special Rapporteur on the rights of indigenous peoples. A/HRC/36/46*. Disponible à: <https://www.undocs.org/A/HRC/36/46>.
- 33 Ibid.
- 34 Voir United Nations Human Rights Special Procedures (2019) *Safe Climate – A Report of the Special Rapporteur on Human Rights and the Environment. A/74/161*. Disponible à: [https://wedocs.unep.org/bitstream/handle/20.500.11822/30158/Safe\\_Climate\\_Report.pdf?sequence=1&isAllowed=y](https://wedocs.unep.org/bitstream/handle/20.500.11822/30158/Safe_Climate_Report.pdf?sequence=1&isAllowed=y).
- 35 Voir United Nations Human Rights Council (2019) *Analytical study on gender-responsive climate action for the full and effective enjoyment of the rights of women – Report of the Office of the United Nations High Commissioner for Human Rights. A/HRC/41/26*. Disponible à: <https://undocs.org/A/HRC/41/26>.
- 36 Ibid.
- 37 Ibid.
- 38 Voir Barot, S (2017) In a State of Crisis: Meeting the Sexual and Reproductive Health Needs of Women in Humanitarian Situations. *Guttmacher Policy Review* 2017; 20. Disponible à: [https://www.guttmacher.org/sites/default/files/article\\_files/gpr2002417\\_1.pdf](https://www.guttmacher.org/sites/default/files/article_files/gpr2002417_1.pdf).
- 39 Voir Lafrenière, J, Sweetman, C, and Thylin, T. Introduction: gender, humanitarian action and crisis response, *Gender & Development* 2019; 27, 2, pp. 187–201. Disponible à: <https://doi.org/10.1080/13552074.2019.1634332>.
- 40 Voir IPCC (2014) *Climate Change 2014: Synthesis Report*.



- 41 Voir International Women's Health Coalition, Marie Stopes International, IPPF et al (2019) *A shared agenda – Exploring links between water, sanitation, hygiene, and sexual and reproductive health and rights in sustainable development*. Disponible à: <https://www.ippf.org/sites/default/files/2019-09/A%20Shared%20Agenda.pdf>.
- 42 Voir Bekkar, B, Pacheco, S, Basu, R et al (2020) Association of Air Pollution and Heat Exposure With Preterm Birth, Low Birth Weight, and Stillbirth in the US – A Systematic Review. *JAMA Netw Open* 2020; 3, 6: e208243. Disponible à: <https://dx.doi.org/10.1001%2Fjamanetworkopen.2020.8243>.
- 43 Ibid. Voir aussi Flavelle, C (2020) Climate Change Tied to Pregnancy Risks, Affecting Black Mothers Most. *New York Times*. Disponible à: <https://www.nytimes.com/2020/06/18/climate/climate-change-pregnancy-study.html>.
- 44 Voir Khan, AE, Ireson, A, Kovats, S et al. Drinking Water Salinity and Maternal Health in Coastal Bangladesh: Implications of Climate Change. *Environ Health Perspect* 2011; 119, pp. 1328–1332. Disponible à: <https://doi.org/10.1289/ehp.1002804>.
- 45 Ibid.
- 46 Voir UNFPA (2015) *The State of World Population 2015: Shelter from the storm – A transformative agenda for women and girls in a crisis-prone world*. Disponible à: [https://www.unfpa.org/sites/default/files/pub-pdf/State\\_of\\_World\\_Population\\_2015\\_EN.pdf](https://www.unfpa.org/sites/default/files/pub-pdf/State_of_World_Population_2015_EN.pdf).
- 47 Ibid.
- 48 Voir Gaillard, JC, Gorman-Murray, A and Fordham, M. Sexual and gender minorities in disaster. *Gender, Place & Culture* 2017; 24, 1, pp. 18–26. Disponible à: <https://doi.org/10.1080/0966369X.2016.1263438>.
- 49 Ibid.
- 50 Ibid.
- 51 Voir IPCC (2014) *Climate Change 2014: Synthesis Report*.
- 52 Ibid.
- 53 Voir UNFCCC Conference of the Parties (2019) Gender and climate change – Enhanced Lima work programme on gender and its gender action plan. FCCC/CP/2019/L.3. Disponible à: [https://unfccc.int/sites/default/files/resource/cp2019\\_L03E.pdf](https://unfccc.int/sites/default/files/resource/cp2019_L03E.pdf). Voir aussi United Nations Human Rights Council (2019) *Analytical study on gender-responsive climate action for the full and effective enjoyment of the rights of women* – Report of the Office of the United Nations High Commissioner for Human Rights.
- 54 Voir IPPF (2015) *Sexual and reproductive health and rights – the key to gender equality and women's empowerment*. Disponible à: [https://www.ippf.org/sites/default/files/2020\\_gender\\_equality\\_report\\_web.pdf](https://www.ippf.org/sites/default/files/2020_gender_equality_report_web.pdf).
- 55 Voir Starrs et al (2018) Accelerate progress – sexual and reproductive health and rights for all: report of the Guttmacher-Lancet Commission.
- 56 Voir IPCC (2014) *Climate Change 2014: Synthesis Report*.
- 57 Voir UNFPA (2015) *The State of World Population 2015: Shelter from the storm – A transformative agenda for women and girls in a crisis-prone world*.
- 58 Voir Arrow (2017) *Sexual and reproductive health and rights: key to building disaster resilience*. Disponible à: <https://arrow.org.my/wp-content/uploads/2017/08/Regional-Brief-on-SRHR-Key-to-Building-Disaster-Resilience-Web-version.pdf>.
- 59 Voir Starrs et al (2018) Accelerate progress – sexual and reproductive health and rights for all: report of the Guttmacher-Lancet Commission.
- 60 Ibid.
- 61 Voir United Nations, Department of Economic and Social Affairs, Population Division (2019). *World Population Prospects 2019: Highlights*. Disponible à: [https://population.un.org/wpp/Publications/Files/WPP2019\\_Highlights.pdf](https://population.un.org/wpp/Publications/Files/WPP2019_Highlights.pdf). Voir aussi Vollset, SE et al (2020) Fertility, mortality, migration, and population scenarios for 195 countries and territories from 2017 to 2100: a forecasting analysis for the Global Burden of Disease Study. *The Lancet* 2020; 396, 10258, pp. 1285–1306. Disponible à: [https://doi.org/10.1016/S0140-6736\(20\)30677-2](https://doi.org/10.1016/S0140-6736(20)30677-2).

- 62 Voir Pizzarossa, LB. Here to Stay: The Evolution of Sexual and Reproductive Health and Rights in International Human Rights Law. *Laws* 2018; 7, 3, p29. Disponible à: <https://doi.org/10.3390/laws7030029>.
- 63 Ibid.
- 64 Voir World Bank data on CO<sub>2</sub> emissions (metric tons per capita). Disponible à: <https://data.worldbank.org/indicator/EN.ATM.CO2E.PC>.
- 65 Voir IPPF (2020) *Annual Performance Report 2019*. Disponible à: [https://www.ippf.org/sites/default/files/2020-06/IPPF%20APR2019\\_0.pdf](https://www.ippf.org/sites/default/files/2020-06/IPPF%20APR2019_0.pdf).
- 66 Voir IPPF (2018) *Humanitarian Strategy 2018–2022*. Disponible à: [https://www.ippf.org/sites/default/files/2018-06/IPPF%20-%20Humanitarian%20Strategy%202018\\_FINAL.pdf](https://www.ippf.org/sites/default/files/2018-06/IPPF%20-%20Humanitarian%20Strategy%202018_FINAL.pdf).
- 67 Voir IPPF (2018) *Niu Vaka IPPF Pacific Strategy 2019–2022*. Disponible à: <https://www.ippfeseaor.org/sites/ippfeseaor/files/2019-11/IPPF%20Pacific%20Strategy%20-%20Web%20%28New%29.pdf>.
- 68 Voir United Nations ESCAP (2016) *Disasters in Asia and the Pacific: 2015 Year in Review*. Disponible à: [https://www.unescap.org/sites/default/files/2015\\_Year%20in%20Review\\_final\\_PDF\\_1.pdf](https://www.unescap.org/sites/default/files/2015_Year%20in%20Review_final_PDF_1.pdf).
- 69 Voir The World Bank (2016) *Climate change and Disaster Management. Pacific Possible Background Paper No.6*. Disponible à: <http://documents1.worldbank.org/curated/en/655081503691935252/pdf/119111-WP-PUBLIC-p154324-ppClimatechangebackgroundfinal.pdf>.
- 70 Voir Averett, N. Pacific Island Countries and Climate Change: Examining Associated Human Health Vulnerabilities. *Environmental Health Perspectives* 2016; 124, 11, A208. Disponible à: <https://www.ncbi.nlm.nih.gov/pmc/articles/PMC5089896/>; et McIver L, Kim R, Woodward A, Hales S, Spickett J, Katscherian D, et al. Health impacts of climate change in Pacific island countries: a regional assessment of vulnerabilities and adaptation priorities. *Environ Health Perspect* 2016; 124, pp1707–1714. Disponible à: <http://dx.doi.org/10.1289/ehp.1509756>.
- 71 Voir The World Bank (2016) *Climate change and Disaster Management. Pacific Possible Background Paper No.6*.
- 72 Voir IPPF (2017) *Gender Equality Strategy and Implementation Plan*. Disponible à: <https://www.ippf.org/sites/default/files/2018-04/IPPF%202017%20Gender%20Equality%20Strategy%20-%20English.pdf>; et IPPF (2019) *A Roadmap to Transform IPPF: Secretariat Business Plan and Three-Year Financial Plan*. Disponible à: [https://www.ippf.org/static/files/IPPF\\_Business\\_and\\_Financial\\_Plan-2019-2021.pdf](https://www.ippf.org/static/files/IPPF_Business_and_Financial_Plan-2019-2021.pdf).



Publié en janvier 2021 par la Fédération Internationale pour la Planification Familiale

4 Newhams Row, Londres SE1 3UZ, Royaume-Uni

tél +44 (0)20 7939 8200

fax +44 (0)20 7939 8300

web [www.ippf.org](http://www.ippf.org)

e-mail [info@ippf.org](mailto:info@ippf.org)

Œuvre de bienfaisance britannique enregistrée sous le n° 229476